



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le onzième jour de juillet deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9502-07-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant :

- 8.2 Nombre d'utilisateurs des infrastructures de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9503-07-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 a été courriellé à chacun des maires le 8 juillet dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 juin 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9504-07-2016 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 25 748,73 \$

Factures : 21 571,95 \$

TOTAL : 47 320,68 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 JUIN 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 juin 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

EAU POTABLE CAP-SEIZE, FIN VOLET 1 DE LA TECQ

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation du dossier relatif au puits de la salle des loisirs de Cap-Seize.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9505-07-2016 TNO

Construction d'une protection contre l'érosion le long du ruisseau Landry et le remplacement d'un ponceau, offre de services de Stantec

VU la politique contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le ponceau à remplacer sur la route du ruisseau Landry ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Stantec relative à la construction d'une protection contre l'érosion le long du ruisseau Landry et le remplacement d'un ponceau sur les territoires non organisés de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, retienne l'offre de services de Stantec relative à la construction d'une protection contre l'érosion le long du ruisseau Landry et

le remplacement d'un ponceau sur les territoires non organisés de la MRC, au coût de 7 950 \$, plus taxes, lequel montant sera prélevé dans le département *Voirie locale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9506-07-2016 TNO

Paiement d'Hydro-Québec, comité des loisirs de Cap-Seize

VU le bail de location avec le comité de développement de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est propriétaire du centre des loisirs de Cap-Seize;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confirmé par lettre, datée du 11 janvier 2016, au comité de développement de Cap-Seize son budget de fonctionnement 2016 de 10 000 \$ pour l'utilisation du centre pour ses activités ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 a) du bail, le comité a l'obligation d'assumer les frais d'occupation du bâtiment et de ses installations (électricité, déneigement et chauffage);

CONSIDÉRANT QUE le comité n'a pas payé la facture d'Hydro Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. paye la facture d'Hydro Québec de 1 857,46 \$, lequel montant sera prélevé dans le département *Loisirs et culture* ;
2. modifie le budget de fonctionnement pour l'utilisation du centre des loisirs de Cap-Seize et verse au comité de développement de Cap-Seize 5 000 \$ au lieu de 10 000 \$, conditionnellement à l'obtention du rapport d'activités 2015, du rapport financier de revenus et de dépenses 2015 avec pièces justificatives et de la programmation d'activités 2016 d'ici le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 25 à 19 h 33.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 33.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».